

Délégués :

En exercice :.....	101
Présents :.....	77
Pouvoirs :.....	19
Votants :.....	96
Suffrages exprimés :	96
Ont voté pour :.....	96
Ont voté contre :.....	0
Abstentions :.....	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil communautaire du 18 novembre 2021

DELIBERATION N° CC/21-119

Grand cycle de l'Eau

Désignation de représentants au Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le *12 novembre 2021*, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu - 1, rue Jules Ferry - 27 950 Saint-Marcel, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 18 novembre 2021 à 20h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME ST OUEN), Geneviève CAROF (BOISSET LES PREVANCHES), Anne FROMENT-PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Renée MATRINGE (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Jean-Michel DE MONICAULT (CROISY SUR EURE), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF PRES VATTEVILLE), Vincent LEROY (DOUAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Xavier PUCHETA (GADENCOURT), Sarah BOUTRY (GASNY), Philippe FLEURY (GUISENIERS), Lydie LEGROS (HECOURT), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Hervé BOURDET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Jérôme FOUCHER (LA HEUNIERE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Sylvain BIGNON (LE CORMIER), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Jessica RICHARD (LES ANDELYS), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Yves DERA EVE (MERCEY), Noureddine SGHAIER (MEREY), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN), Bernard LÉBOUCQ (MUIDS), Pascal GIMONET (NEUILLY), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Lydie CASELLI (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Christian LORDI (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX), Dominique DESJARDINS BROSSEAU (ROUVRAY), Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Jean-Luc MAUBLANC (SAINT MARCEL), Rémi FERREIRA (SAINT MARCEL),

Thierry HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS), H el ena MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Agn es MARRE (SUZAY), Patrick JOURDAIN (TILLY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), Fran ois OUZILLEAU (VERNON), L eocadie ZINSOU (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), J er ome GRENIER (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Sylvie GRAFFIN (VERNON), Youssef SAUKRET (VERNON), Paola VANEGAS (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), David HEDOIRE (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN-SUR EPTE), Chantale LE GALL (VEXIN-SUR EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR EPTE), Annick DELOUZE (VEXIN SUR EPTE), Jean-Pierre TAULL E (VEZILLON), Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ SOUS BAILLEUL), Christian BIDOT (VILLIERS EN DESOEUVRE), Monique DELEMME (suppl eant de Claude LANDAIS - GIVERNY), Gilbert CODA (suppl eant de Lorraine FERRE - HARDENCOURT COCHEREL), Francis SAUVALLE (suppl eant de Quentin BACON - HARQUENCY), Yannick CAILLET (suppl eant de Mo ise CARON - HOULBEC COCHEREL), Bruno DUBOT (suppl eant de Michel PATEZ - LA BOISSIERE), Laurence MENTION (suppl eant de Evelyne DALON - LE PLESSIS HEBERT)

Absents :

Alain JOURDREN (SAINTE COLOMBE PRES VERNON), Patrick DUCROIZET (VAUX SUR EURE), Jean-Marie MBELO (VERNON), Gabriel SINO (VERNON), Paul LANNOY (VEXIN SUR EPTE)

Absents excus es :

Pouvoirs :

Michel CITHER a donn e pouvoir  a Michel ALBARO (BUEIL), Patrick LOSEILLE a donn e pouvoir  a Anne FROMENT-PROUVOST (ECOUIS), Pascal DUGUAY a donn e pouvoir  a Pascal GIMONET (FAINS), Pascal JOLLY a donn e pouvoir  a Sarah BOUTRY (GASNY), Jean-Pierre SAVARY a donn e pouvoir  a Laurent LEGAY (HEUQUEVILLE), Karine CHERENCEY a donn e pouvoir  a Herv e BOURDET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), L eopold DUSSART a donn e pouvoir  a Fr ed eric DUCH E (LES ANDELYS), Carole LEDOUX a donn e pouvoir  a Fr ed eric DUCH E (LES ANDELYS), Didier COURTAT a donn e pouvoir  a Pascal LEHONGRE (MENILLES), Michel LAGRANGE a donn e pouvoir  a Aline BERTOU (MESNIL VERCLIVES), Herv e PODRAZA a donn e pouvoir  a Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Juliette ROUILLOUX-SICRE a donn e pouvoir  a Fran ois OUZILLEAU (VERNON), Dominique MORIN a donn e pouvoir  a Johan AUVRAY (VERNON), Nicole BALMARY a donn e pouvoir  a Catherine DELALANDE (VERNON), Olivier VANBELLE a donn e pouvoir  a Youssef SAUKRET (VERNON), Christopher LENOURY a donn e pouvoir  a L eocadie ZINSOU (VERNON), Evelyne HORNAERT a donn e pouvoir  a J er ome GRENIER (VERNON), Titouan D'HERVE a donn e pouvoir  a J er ome GRENIER (VERNON), Denis AIM a donn e pouvoir  a Yves ETIENNE (VERNON)

Secr etaire de s eance : Sylvain BIGNON

Le Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment son article L 211-7 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération de l'assemblée générale en date du 9 avril 2019, approuvant les futurs statuts définissant son nouveau nom (SMBE), son périmètre, ses compétences et le nombre et la répartition des délégués qui composeront le Conseil syndical ;

Vu la délibération n°CC/20-45 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant qu'il est nécessaire de désigner des représentants au Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte, suite à la modification des statuts et du nouveau périmètre ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De désigner les représentants de Seine Normandie Agglomération au Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte :

4 titulaires	4 suppléants
Jean-Paul AUDREN DE KERDREL	Dimitri EMIRY
Pascal HEMET	Martial LAMOURET
Rénauld DELALIN	Paul MERCIER
Patrick HERICHE	Anne-Françoise ROSTAING

Article 2 : La délibération CC/20-45 du 20 juillet 2020 portant désignation de représentants au Syndicat Intercommunal et Interdépartemental de la Vallée de l'Epte (SIIVE) est abrogée.

Article 3 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 4 : La présente délibération sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 5 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,